



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à quatorze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyrille CONSOLO, vice-président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 24 juin 2019

Ordre du jour :

- ❖ Budget Primitif CCAS 2019 : Décision Modificative n° 1
- ❖ Secours exceptionnel
- ❖ EHPAD de Coujon : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) - Sections Dépendance et Soins -
- ❖ Questions diverses

Présents : Cyrille CONSOLO, Marie-Line DAUGREILH, Françoise DELAMARE, Marie-France GAUTHIER, Odile LACOUTURE, Marie-Christine COSTE, Gisèle CASSAGNE, Sylvie FERRE

Excusés : Pierre DUFOURCQ, Christian CUZACQ, Michelle LAFITTAU, Bernard PIRLET



Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 24 avril 2019



1) CCAS de Grenade-sur-l'Adour : Budget Primitif 2019 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Vice-président propose au Conseil d'Administration de procéder à quelques réajustements au titre des dépenses de la Section d'Investissement, ainsi qu'il suit :

Section d'Investissement - Dépenses

<u>Articles</u>	<u>Dotations</u>
2135 (Installations générales)	- 25 000,00 €
2031 (Frais d'étude)	+ 8 000,00 €
2313 (Construction sur sol propre)	+ 17 000,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2019 du CCAS de Grenade-sur-l'Adour,
comme exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

2) Secours exceptionnel

Monsieur le Vice-président expose au Conseil d'administration les difficultés financières d'un administré grenadois.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de surseoir à la demande de secours exceptionnel,

DIT qu'un complément d'information sera demandé quant à la situation financière actuelle de ce grenadois.

3) EHPAD de Coujon : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) **- Sections Dépendance et Soins -**

Monsieur le Vice-président présente au Conseil d'Administration l'état des prévisions de recettes et dépenses transmises par l'Agence Régionale de santé (ARS) le 19 juin 2019 concernant l'EHPAD de Coujon pour l'année 2019 au titre des Sections Dépendance et Soins.

Cet état vient compléter le budget prévisionnel 2019 - Section hébergement - voté par le Conseil d'Administration le 23 octobre 2018, à savoir :

Section Dépendance

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	404 061,47 €	404 061,47 €

Section Soins

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	616 056,06 €	616 056,06 €
Investissement	57 000,00 €	57 000,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

ADOpte l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'EHPAD de Coujon 2019 - sections Dépendance et Soins - qui s'équilibre désormais comme exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES :

La date du prochain repas des aînés est arrêtée au samedi 18 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15'